



MEYRIN

URBANISME
TRAVAUX PUBLICS
ET ÉNERGIE

Ville de Meyrin
Rue des Boudines 2
Case postale 367
1217 Meyrin 1
Tél. 022 782 82 82
meyrin@meyrin.ch
www.meyrin.ch

C4188

GRAND CONSEIL		
Expédié le:		Session GC:
		22-23.01.2026
Président	X	Députés (100)
Correspondance GC	X	Bureau
Secrétariat		Chefs de groupe X
Commission:	<i>Finances</i>	
Objet:	<i>point 27 adj</i>	
Copie à:		

Grand Conseil de la République
et canton de Genève
A l'attention de Mme Ana Roch
Présidente
Case Postale 3970
1211 Genève 3

Meyrin, le 20 janvier 2026

N/réf: HOP/fzr

Projet de loi 13143-B inscrit à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des 22 et 23 janvier 2026

Madame la Présidente,

Le PL 13143-B, autorisant la vente, par la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), de la parcelle n°13'236 de la commune de Meyrin, sise promenade des Champs-Fréchets 13, 15 et 17, est à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des 22 et 23 janvier prochains. En conséquence, le Conseil administratif de Meyrin m'a délégué compétence pour vous écrire concernant cet objet.

Je souhaite tout d'abord remercier les députés, particulièrement les membres de la commission des finances, pour leur écoute depuis 2023 et pour l'attention portée aux enjeux communaux. Le devenir de la parcelle en question, occupée par un immeuble à vocation de centre commercial, est en effet un défi majeur pour la requalification nécessaire du quartier de Champs-Fréchets qui date des années 1970 et compte plus de 1'300 habitants. Ainsi, des réflexions sont en cours pour redynamiser un quartier faisant face à de forts enjeux sociaux.

Au fil des différentes études réalisées par la Commune (urbaines, architecturales, financières) et des échanges réguliers avec la FPLC, nous avons pu aboutir à la conviction qu'un partenariat Commune / FPLC est possible sur ce site. En effet, un scénario présenté au secrétariat de la FPLC en décembre dernier montre que celle-ci pourrait bénéficier de nouveaux droits à bâtir, à vocation de logements, situés sur la parcelle communale immédiatement adjacente (actuel parking du centre commercial). En contrepartie, une cession de la parcelle n°13'236 à la Commune pourrait être envisagée, avec le cas échéant une soulté à définir.

Ce scénario, qui est porté par l'ensemble du Conseil administratif de Meyrin, a reçu un accueil favorable du secrétariat de la FPLC et devra bien sûr être validé par son Conseil de fondation.

Dans l'état de ces discussions avec la FPLC et bien que celle-ci nous ait assurés du contraire, je m'inquiète que le PL 13143-B crée une obligation, pour la FPLC, de vendre son bien aux enchères publiques. Cela rendrait alors caduque l'idée d'un partenariat en direct avec la Commune, ce qui serait fort dommage au regard des intérêts publics en présence et de l'opportunité, pour la FPLC, de développer un nouveau projet de logements.

La Commune souhaite donc que ce point soit éclairci lors du traitement, par le Grand Conseil, du PL 13143-B, afin que toutes les possibilités restent ouvertes pour la FPLC (vente à la Commune de gré à gré ou vente aux enchères à un tiers). A cet effet, un renvoi en commission nous semblerait opportun ; nous pourrions par ailleurs ainsi vous présenter notre projet de vive voix.

Je reste bien sûr à votre disposition en cas de questions complémentaires et vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.



Damien Baptiste Boccard

Conseiller administratif

Copie par email à :

- présidence-gc@etat.ge.ch et ana.roch@gc.ge.ch
- Chefs des groupes représentés au Grand Conseil
- M. Laurent Koelliker, sautier